

REUNION DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le 27 juin à 9 heures 14 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Pascal BOHIN, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELETRE, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Esra ERCAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, Mme Valérie KUMM, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSES : Mme Zohra DARRAS, M. Guillaume DUFLOT, Mme Dolorès ESTEBAN, M. Laurent SOMON, M. Wilfried LARCHER.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LARCHER pour Mme HEROUART, M. DUFLOT pour Mme FONGUEUSE, M. SOMON pour Mme HIVER, Mme DARRAS pour M. FAUVET, Mme VAST pour Mme QUIQUEMPOIS, M. TONOLLI pour Mme ERCAN et Mme ESTEBAN pour M. LOGNON.

23.4.4 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2022 – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, prise d'acte

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

L'Assemblée prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2022.

23.4.5 BATIMENTS (MISSIONS 2-3-8-10-12) – M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées

M. HERTAULT présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER demande qu'un bilan soit réalisé au sujet de l'implantation des centres départementaux d'exploitation routière (CDER) et de leur fonctionnement. Puis il s'enquiert de l'estimation des Domaines portant sur le projet d'acquisition de bâtiments destinés à la MDSI de Poix-de-Picardie. Saluant le principe de réalisation de travaux en régie, M. STOTER demande s'il est prévu de rénover les sanitaires de l'Hôtel des Feuillants. Enfin, il souhaite savoir comment sont gérées les interventions urgentes à réaliser dans les collèges.

En réponse aux points soulevés par M. STOTER, M. le Président indique que les travaux du CDER de Oisemont qui étaient à l'arrêt, vont reprendre. Par ailleurs, après avoir souligné que les centres d'exploitation ont, en majorité, fait l'objet d'opérations de rénovation permettant aux agents d'exercer leurs missions dans de meilleures conditions, M. le Président se déclare favorable à l'établissement du bilan sollicité par M. STOTER. S'agissant de la MDSI de Poix-de-Picardie, M. le Président précise que le projet d'acquisition de bâtiments vise à accueillir de nouveaux collaborateurs dans de bonnes conditions, eu égard à l'augmentation de l'activité notamment dans le domaine de la protection de l'enfance. Par ailleurs, M. le Président annonce que la rénovation des sanitaires de l'Hôtel des Feuillants va être réalisée afin notamment de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et que, dans un souci d'économie d'eau, des mousseurs vont être installés sur l'ensemble des robinets des bâtiments départementaux.

Complétant la réponse apportée à M. STOTER au sujet de la MDSI de Poix-de-Picardie, M. de JENLIS indique que l'estimation des Domaines est en cours de réalisation et précise que les acquisitions du Département y sont toujours conformes. Enfin, M. de JENLIS assure que les agents des CDER lui témoignent régulièrement leur satisfaction face aux investissements réalisés tant sur les immeubles que sur le matériel. Il ajoute que l'implantation actuelle des centres ne génère pas de critique de leur part. En conclusion, il confirme la possibilité d'établir prochainement un état des lieux des CDER.

M. STOTER réitère sa question au sujet des modalités de gestion et de réalisation des travaux urgents dans les collèges et également des interventions rendues nécessaires lors de l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations comme c'est le cas en matière de défense incendie.

M. le Président indique que des actions de formation des agents sont mises en place afin de les spécialiser dans le suivi de la réglementation relative à la défense incendie et assure qu'une attention particulière est accordée en ce domaine.

En référence à l'intervention de M. STOTER, Mme ERCAN mentionne le rapport de la 5^{ème} commission « Collèges et actions éducatives » dans lequel figure une proposition de simplification de la procédure de réalisation des travaux urgents et inopinés dans les collèges.

M. le Président assure que jamais les travaux ne seront réalisés au détriment de la sécurité des biens et des personnes.

M. de JENLIS rappelle que le PPI est très ambitieux s'agissant des collèges. Il ajoute que les évolutions réglementaires sont prises en compte et que les travaux urgents sont effectués sans délai.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme KUMM pour M. BOULOGNE.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

23.4.6 INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné. Il signale que le règlement de voirie départementale interdira désormais les cénotaphes en bord de route.

Considérant que la démarche de concertation avec le monde agricole présentée au cours de cette session est opportune, M. le Président juge essentiel que le Département soit à l'écoute des acteurs agricoles dans le cadre des opérations d'aménagement de voirie.

En écho à la vente sur pieds de cinq cents arbres prévue dans le rapport examiné, Mme BENEDINI-POLLEUX indique que la commune d'Ailly-sur-Somme envisage également d'abattre des peupliers et s'interroge sur la possibilité de se rapprocher du Département pour envisager une réflexion commune sur ce sujet.

Afin d'apporter une précision historique, M. de JENLIS explique que par le passé, un contrat conclu avec la SEITA prévoyait que les peupliers plantés en bords de route soient transformés en allumettes. Ce contrat étant expiré, les peupliers les plus âgés peuvent aujourd'hui poser problème. Par ailleurs, M. de JENLIS rappelle que le Département s'est engagé à replanter trois arbres pour chaque arbre abattu.

Sur ce point, Mme BENEDINI-POLLEUX suggère qu'une réflexion commune soit menée afin que les essences à replanter soient déterminées de concert entre les communes et le Département.

M. de JENLIS confirme que les peupliers ne seront plus plantés et s'engage à communiquer aux élus départementaux la liste des essences qui seront sélectionnées.

M. STOTER souhaite savoir s'il est prévu de refaire la chaussée de la RD 211, jugée particulièrement détériorée. Par ailleurs, il s'étonne de l'augmentation des prix de 30 % depuis 2021. En outre, il s'enquiert de la politique d'attribution des faucheuses aux CDER et souhaite s'assurer que la mutualisation est de mise lorsqu'une faucheuse tombe en panne. Enfin, revenant sur la conclusion de la charte proposée avec le monde agricole, M. STOTER reconnaît la nécessité de favoriser la circulation des engins agricoles, mais rappelle également l'obligation pour ces derniers de respecter le Code de la route.

M. le Président interrompt l'intervention de M. STOTER en lui rappelant que sur le fondement du règlement intérieur, ces questions et sujets doivent être abordés dans le détail au sein des commissions thématiques afin de ne pas retarder le vote des rapports en séance publique. Il demande donc aux membres de l'Assemblée de tenir compte de ces dispositions et précise qu'il veillera au bon déroulement de la session.

M. BEUVAIN dénonce une aberration en matière de sécurité des infrastructures routières qu'il a lui-même constatée et évoque un chemin vicinal bitumé de Riencourt où la priorité est donnée aux engins agricoles qui sortent d'un chemin de terre.

M. le Président objecte que ce sujet n'a pas été évoqué dans le rapport examiné et renvoie donc le sujet vers la commission compétente.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 1

Abstention : 0

23.4.7 BUDGET ANNEXE - PARC DEPARTEMENTAL (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (M. BEUVAIN)

M. FAUVET sollicite une suspension de séance.

(La séance, suspendue à 10 heures 05, est reprise à 10 heures 10.)

23.5.6 CULTURE (MISSION 10) – Amendement – M. Stéphane HAUSSOULIER, rapporteur, amendement adopté

M. le Président présente l'amendement qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. FAUVET salue l'effort réalisé à la suite de la mobilisation des salariés de l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Somme Patrimoine. Néanmoins, il souhaite obtenir des précisions complémentaires sur la répartition budgétaire de l'effort consenti.

Rappelant que les réponses à apporter aux revendications des salariés relèvent de la compétence de l'EPCC, M. le Président indique que les décisions sur ce sujet seront prises en conseil d'administration de ce dernier.

Mme HIVER confirme que l'EPCC prendra des mesures, grâce à l'enveloppe allouée, et fera en sorte de répondre à quelques demandes du personnel qualifiées de « légitimes ». Elle rappelle que le conseil d'administration a d'ores et déjà pris des décisions en faveur du personnel, notamment en matière d'action sociale.

M. STOTER salue l'amendement proposé.

Il est procédé au vote électronique de l'amendement. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 6 (Mme HIVER, M. STOTER, M. BOUCHY, M. LEFEUVRE, M. PIOT, Mme HOLLEVILLE-MILHAT)

23.5.6 CULTURE (MISSION 10) – Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées

Après avoir présenté les propositions du rapport examiné, Mme DELETRE rappelle quelques moments forts de la saison culturelle et sportive organisés avec le soutien du Département.

Dans un souci constant de dynamique d'inclusion, M. le Président se déclare favorable à la mise en place d'un seul dispositif PAC 80, destiné à tous les enfants, qui inclurait donc l'actuel PAC 80 IME.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 19 (Mme BENEDINI-POLLEUX, M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme HEROUART, Mme HIVER, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIS, M. RENAUX, M. STOTER, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

23.5.7 BUDGET ANNEXE - CENTRE CULTUREL DEPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER (MISSION 10) – Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELETRE présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 18 (Mme BENEDINI-POLLEUX, M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme HEROUART, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIS, M. RENAUX, M. STOTER, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

23.5.8 SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (MISSION 13) – Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELETRE présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 18 (Mme BENEDINI-POLLEUX, M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme HEROUART, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIS, M. RENAUX, M. STOTER, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

23.5.9 COLLEGES ET ACTIONS EDUCATIVES (MISSION 12) – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Mme CARON-DECROIX présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 20 (Mme BENEDINI-POLLEUX, M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, Mme DELETRE, M. DUFLOT, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme HEROUART, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIS, M. RENAUX, M. STOTER, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

23.6.6 DEVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 18 (Mme BENEDINI-POLLEUX, M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme HEROUART, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIS, M. RENAUX, M. STOTER, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

23.6.7 BUDGET ANNEXE - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES (MISSION 9) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 18 (Mme BENEDINI-POLLEUX, M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme HEROUART, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIS, M. RENAUX, M. STOTER, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

23.1.27 MOTION – POUR UN ELARGISSEMENT DES CRITERES D'ELIGIBILITE DE LA DETR POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, motion adoptée

Mme de WAZIERS présente la motion intitulée « Pour un élargissement des critères d'éligibilité de la DETR pour le financement de la construction de centres d'incendie et de

secours» déposée par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et par Frédéric DEMULE, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique de la motion. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 18 (Mme BENEDINI-POLLEUX, M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme HEROUART, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIX, M. RENAUX, M. STOTER, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

23.1.28 MOTION – DIALOGUE SOCIAL ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DU DEPARTEMENT : IL FAUT DES AMELIORATIONS CONCRETES – Mme Esra ERCAN, rapporteure, motion rejetée

Mme ERCAN présente la motion intitulée « Dialogue social et conditions de travail des agents du Département : il faut des améliorations concrètes » déposée par les groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. BEAUVAIN annonce que son groupe se retire de cette motion.

M. FAUVET constate que certaines des décisions prises précédemment mettent à mal les propositions faites dans le cadre de la motion.

M. le Président considère que les propositions budgétaires comportent des avancées concrètes pour répondre à l'augmentation du point d'indice décidée par le Gouvernement. Il ajoute que le CIA se voit revalorisé de façon substantielle et que d'autres mesures pourraient être prises dans le cadre du dialogue social.

Il est procédé au vote électronique de la motion. Les conclusions de la rapporteure sont rejetées :

VOTES : Pour : 0

Contre : 28

Abstention : 0

NPPV : 18 (Mme BENEDINI-POLLEUX, M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme HEROUART, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIX, M. RENAUX, M. STOTER, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

**23.1.29 VŒU – PRESERVONS LA DEMOCRATIE, DEFENDONS LES ELUS LOCAUX –
Mme François MAILLE-BARBARE, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme MAILLE-BARBARE présente le vœu intitulé « Préservons la démocratie, défendons les élus locaux » déposé par les groupes « Somme droite, centre et indépendants », « Unis pour la Somme » et par Frédéric DEMULE, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 18 (Mme BENEDINI-POLLEUX, M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme HEROUART, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIS, M. RENAUX, M. STOTER, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

**23.2.15 MOTION – LOGEMENT : POUR DES SOLUTIONS RAPIDES ET DURABLES AU SERVICE
DES HABITANTS ET DU TERRITOIRE – M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, motion adoptée**

M. BOUCHY présente la motion intitulée « Logement : pour des solutions rapides et durables au service des habitants et du territoire » déposée par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et par Frédéric DEMULE, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique de la motion. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 17 (Mme BENEDINI-POLLEUX, M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme HEROUART, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIS, M. RENAUX, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

**23.2.16 MOTION – POUR UN SOUTIEN A LA PETITE ENFANCE – M. Frédéric FAUVET,
rapporteur, motion rejetée**

M. FAUVET présente la motion intitulée « Pour un soutien à la petite enfance » déposée par les groupes « La Somme en commun », « Avenir solidaire et durable » et « Gauche démocrate républicaine », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. JARDE indique que dans le cadre d'une inspection diligentée par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) destinée à évaluer la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance notamment dans les crèches, huit départements, dont la Somme, ont été interrogés. Le rapport établi par l'IGAS a abouti à 39 recommandations. M. JARDE rappelle que le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Somme exerce un pouvoir de contrôle sur les crèches, mais n'a pas compétence légale pour décider de la fermeture de ces structures d'accueil. Par ailleurs, il précise que le Département peut accorder une aide financière aux crèches prenant en charge des enfants en situation de handicap ou des enfants dont les parents sont en situation de retour à l'emploi.

Pour conclure son propos, M. JARDE indique qu'à ce jour, M. Jean-Christophe COMBE, Ministre des Solidarités, a annoncé la création d'un service public de la petite enfance et que les textes correspondant à cette annonce sont attendus prochainement. Il rappelle, par ailleurs, qu'un schéma départemental des solidarités pour la famille a été adopté lors du budget primitif 2023. Compte tenu de ces éléments, M. JARDE propose de rejeter la motion présentée.

M. BEUVAIN annonce que son groupe retire sa signature de la motion.

Il est procédé au vote électronique de la motion. Les conclusions du rapporteur sont rejetées :

VOTES : Pour : 0

Contre : 26

Abstention : 1

NPPV : 17 (Mme BENEDINI-POLLEUX, M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme HEROUART, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIS, M. RENAUX, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

23.2.17 MOTION – POUR LA MISE A DISPOSITION DE VEHICULES DE SERVICE AUX AUXILIAIRES DE VIE SOCIALE – Mme Esra ERCAN, rapporteure, motion retirée

Considérant que l'exercice démocratique n'est pas respecté au sein de l'Assemblée, Mme ERCAN annonce la décision des groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine » de retirer la motion intitulée « Pour la mise à disposition de véhicules de service aux auxiliaires de vie sociale ».

M. le Président en prend acte.

La motion présentée est retirée.

23.2.18 VŒU – POUR UN GUICHET UNIQUE LOCAL DES DISPOSITIFS D'AIDE A LA RENOVATION DES LOGEMENTS – Mme Esra ERCAN, rapporteure, vœu retiré

La proposition de réécriture du vœu ne leur convenant pas, Mme ERCAN annonce le souhait des groupes « La Somme en commun », « Avenir solidaire et durable » et « Gauche démocrate républicaine » de retirer le vœu intitulé « Pour un guichet unique local des dispositifs d'aide à la rénovation des logements ».

M. le Président en prend acte.

Le vœu présenté est retiré.

23.3.12 MOTION - POUR LE RETABLISSEMENT DE LA LIGNE FERROVIAIRE ABBEVILLE / LE TREPORT – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, motion adoptée

M. FAUVET présente la motion intitulée « Pour le rétablissement de la ligne ferroviaire Abbeville/Le Tréport » déposée par les groupes « La Somme en commun » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

En réponse à M. FAUVET, M. le Président précise qu'il a seulement exprimé des doutes quant à la réouverture de cette ligne ferroviaire, compte tenu du montant des travaux nécessaires, lesquels, initialement évalués à environ 40 millions d'euros, sont aujourd'hui estimés à environ 120 millions d'euros. Tout en rappelant qu'il appartient à l'Etat et à la Région, seules compétentes, d'assurer le financement de cette ligne ferroviaire et que le Département n'est à ce jour pas sollicité, M. le Président garde l'espoir que le projet de réouverture aboutisse.

Par ailleurs, il prend acte de l'attitude adoptée par l'opposition consistant depuis la suspension de séance à ne plus prendre part au vote des rapports examinés.

M. le Président donne lecture d'un courrier adressé le 21 avril 2023 à M. Eddie FACQUE, Président de la communauté de communes des Villes Sœurs, aux termes duquel il exprimait « son soutien plein et entier à la réouverture » de la ligne Abbeville-Le Tréport. M. le Président souhaite démontrer ainsi l'absence de toute hostilité de sa part concernant la réalisation des travaux nécessaires à la remise en service de cette dernière et considère toute communication contraire inacceptable.

Il est procédé au vote électronique de la motion. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

NPPV : 16 (M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme HEROUART, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIS, M. RENAUX, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

23.4.8 MOTION – L'ETAT DOIT S'ENGAGER POUR LA RN25 DANS LE CPER – Mme Monique EVRARD, rapporteure, motion adoptée

Mme EVRARD présente la motion intitulée « L'Etat doit s'engager pour la RN25 dans le CPEER » déposée par les groupes « Somme droite, centre et indépendants », « Unis pour la Somme » et par Frédéric DEMULE, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. le Président considère que le désenclavement de Doullens est un enjeu essentiel.

Il est procédé au vote électronique de la motion. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 17 (Mme BENEDINI-POLLEUX, M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme HEROUART, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIS, M. RENAUX, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

23.5.10 VŒU – ENSEMBLE, MIEUX LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Mme CARON-DECROIX présente le vœu intitulé « Ensemble, mieux lutter contre le harcèlement scolaire » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et par Frédéric DEMULE, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Tout en précisant que les membres de l'opposition se sentent concernés par le vœu présenté, Mme ERCAN annonce que ces derniers ne prendront pas part au vote. En outre, elle déplore que le vœu présenté ne propose aucune disposition concrète ni proposition financière supplémentaire pour lutter contre le harcèlement scolaire.

Mme CARON-DECROIX affirme que des chiffres sont avancés.

M. de JENLIS déplore que l'opposition ne prenne pas part au vote d'un tel vœu.

M. STOTER considère que le résultat des votes est celui que la démocratie autorise.

M. BEUVAIN demande à la majorité de respecter le silence de l'opposition et de s'abstenir de tout sarcasme. Il exprime son mécontentement et précise qu'il constate depuis le début de la présente session des dérives au sein de l'Assemblée. Il estime qu'il ne revient pas à M. le Président de juger de l'utilité ou de l'inutilité des propos qu'il tient dans le cadre de l'examen des rapports présentés.

M. le Président rappelle qu'il peut parfois être amené à rappeler à l'ordre certains conseillers et demandent aux membres de l'Assemblée, majorité comme opposition,

d'accepter les remarques qui leur sont faites. En l'occurrence, il rappelle que son intervention visait uniquement à circonscrire les débats aux seuls sujets inscrits à l'ordre du jour.

M. STOTER considère que le déroulement de la séance de ce jour est le fruit, selon lui, de la façon dont M. le Président dirige les débats. Pour sa part, il estime ne pas avoir digressé lors de ses interventions relatives aux rapports examinés.

M. le Président donne lecture de certaines dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée : *« le Président appelle les rapporteurs des commissions à présenter leurs rapports ainsi que les conclusions et avis des commissions. Les propositions soumises à délibération sont celles issues des débats de la commission. Le renvoi en commission est de droit lorsqu'il est demandé par le Président ou le rapporteur de la commission. Il est soumis au vote lorsqu'il est demandé par un membre de l'Assemblée. Le Président peut mettre fin aux débats sur un rapport lorsqu'il estime que l'ensemble des arguments ont été exposés. Si le conseiller intéressé ne se soumet pas à cette décision, la séance peut être suspendue, ou même levée et reportée. Il rappelle à l'ordre le conseiller qui tient des propos contraires à la loi, aux règlements et aux convenances. »*

M. le Président exprime le malaise qui est le sien face aux postures partisans adoptées par les membres de l'opposition au cours de la présente séance consacrée au budget supplémentaire, alors même que l'Assemblée n'a, selon lui, jamais mobilisé autant de moyens au service des habitants du territoire.

M. FAUVET justifie le mécontentement exprimé par les membres de l'opposition au cours de cette séance par une accumulation de signes négatifs constatés ces derniers mois. Il évoque notamment les modifications apportées au règlement intérieur qui, selon lui, rendent plus difficile le dépôt de certains vœux et motions ; il regrette également de découvrir certains projets a posteriori tels que les travaux dans les collèges, ou les choix en matière de politique territoriale ; il déplore enfin les déclarations très stigmatisantes pour les bénéficiaires du RSA faites lors de l'annonce de l'expérimentation de l'accompagnement rénové dans le département. Il conclut son propos en affirmant que le malaise exprimé par les membres de l'opposition dépasse les agacements ponctuels évoqués par M. le Président.

M. le Président exprime sa stupéfaction. Il estime, en effet, que jamais une majorité n'a autant écouté son opposition, ne l'a autant associé aux décisions et convié aux réunions et temps de travail. Il souligne que tel n'est pas le cas dans de nombreux départements et rappelle que, par le passé, l'opposition ne siégeait pas dans les organismes extérieurs et était cantonnée à sa plus simple expression.

M. JARDE se dit agressé par les propos qui ont été tenus au sujet des frais de bouche et, soulignant tout d'abord que les membres de l'Assemblée partagent aujourd'hui les mêmes repas, se souvient d'un temps où l'opposition ne bénéficiait pas du même traitement que la majorité, ce dont, dit-il, M. FAUVET peut témoigner.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 18 (Mme BENEDINI-POLLEUX, M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme HEROUART, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIS, M. RENAUX, M. STOTER, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

23.6.8 VŒU – SOUTENIR NOS ELEVEURS BOVINS – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

M. NOIRET présente le vœu intitulé « Soutenir nos éleveurs bovins » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et par Frédéric DEMULE, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. TONOLLI regrette notamment que le traité de libre-échange avec l'Amérique du Sud ne soit pas évoqué dans le vœu proposé. Il annonce qu'il ne participera pas au vote, par fidélité à son groupe politique, bien que sur le fond, il soit en accord avec le vœu présenté.

M. le Président signale que la majorité respecte la liberté de vote.

M. TONOLLI estime que ce vœu aurait pu être adressé aux députés européens qu'il considère responsables des difficultés actuelles de l'agriculture française.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 1

NPPV : 16 (M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme HEROUART, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIS, M. RENAUX, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

23.6.9 VŒU – UN NOM POUR L'AEROPORT D'ALBERT-MEAULTE-AMIENS PICARDIE – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, conclusions rejetées

M. FAUVET présente le vœu intitulé « Un nom pour l'aéroport d'Albert-Méaulte-Amiens Picardie » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Avenir solidaire et durable » et « Gauche démocrate républicaine », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Les conclusions du rapporteur sont rejetées :

VOTES : Pour : 1

Contre : 23

Abstention : 1

NPPV : 21 (Mme BENEDINI-POLLEUX, M. BEUVAIN, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, M. DUFLOT, Mme ERCAN, Mme ESTEBAN, M. FAUVET, Mme FONGUEUSE, Mme HEROUART, Mme KUMM, M. LARCHER, M. LEFEUVRE, M. LOGNON, M. PIOT, Mme QUIQUEMPOIS, M. RENAUX, M. STOTER, Mme TEMMERMANN, M. TONOLLI, Mme VAST)

(La séance, suspendue à 11 heures 56, est reprise à 12 heures 25.)

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme QUIQUEMPOIS pour M. BEUVAIN et Mme DELETRE pour M. JARDE.

23.1.16 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – Mme Christelle HIVER, rapporteure générale du budget, conclusions adoptées

Mme HIVER prononce son discours dont l'intégralité figure en annexe au présent procès-verbal.

M. FAUVET assure que ce n'est pas de gaieté de cœur que les membres de l'opposition ont choisi de ne pas soutenir certains projets auxquels, pourtant, ils tenaient.

M. FAUVET constate que le non-recours à l'emprunt éloigne la Somme de la moyenne des Départements de même strate s'agissant de l'encours de la dette et du fonds de roulement. Selon lui, un fonds de roulement trop important risque de mettre le Département dans une position délicate, si le Gouvernement décidait de mettre les collectivités locales à contribution, pour redresser les finances publiques, aujourd'hui malmenées.

M. FAUVET regrette que certaines propositions de l'opposition n'aient pas été retenues dans le cadre du budget supplémentaire et annonce que son groupe votera défavorablement.

M. BEUVAIN a le sentiment que le « monopole de la raison », né à l'Assemblée nationale et au Sénat au premier semestre 2023, s'exporte à présent dans le Département. Il annonce que son groupe ne votera pas en faveur du budget supplémentaire, comme il n'avait pas voté en faveur du budget primitif, dans la mesure où il commet de graves entorses à l'idée même qu'il se fait de l'action publique. Il réaffirme son opposition ferme à l'expérimentation visant l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA et regrette que l'action du Département ne soit pas à la hauteur des urgences sociales auxquels les habitants du territoire font face. M. BEUVAIN précise que le vote « contre » qu'il va exprimer ne le sera pas par

posture, mais parce qu'il est fondé sur des arguments développés en introduction. Il conclut son propos en soulignant que la liberté de vote existe dans le groupe.

Au nom des élus du groupe « Unis pour la Somme », Mme DEVAUX remercie les membres de l'Assemblée pour l'adoption de l'ensemble des rapports ainsi que des vœux et motions proposés par le groupe. Elle estime que ce budget supplémentaire permettra de poursuivre l'action entreprise. Mme DEVAUX remercie les agents des services départementaux, notamment Jérôme Noiret. Elle affirme son attachement à un débat démocratique apaisé, dans le respect des opinions de chacun. Telle est la condition, selon elle, d'une action tournée vers l'intérêt général.

M. le Président salue les propositions portées par l'ensemble des élus de la majorité. Pour sa part, à l'écoute des membres de l'opposition, il n'a pas identifié de sujets sur lesquels il aurait fallu que la majorité fasse des propositions complémentaires, d'autant, selon lui, que la majorité des crédits inscrits au BS sont destinés aux plus fragiles. M. le Président ajoute que la bonne santé financière de la collectivité est la condition *sine qua non* de la réalisation du plan pluriannuel d'investissement voté, d'un montant de 660 millions d'euros.

M. le Président regrette le déroulement de la session qui s'achève. Persuadé qu'il est possible de trouver des points de convergence, il reste convaincu que tous les conseillers départementaux partagent l'envie d'être utiles aux concitoyens et souhaite que les membres de l'Assemblée parviennent à exprimer leurs propositions dans le cadre de la prochaine préparation du Budget Primitif 2024.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure générale du budget sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 11

Abstention : 5

(La séance est levée à 12 heures 52.)

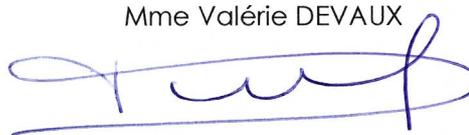
.....
LE PRESIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRETAIRE,

Mme Valérie DEVAUX



**REUNION DE JUIN 2023 CONCERNANT LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023
AMENDEMENT A LA DELIBERATION 23.5.6 RELATIVE à la « CULTURE (Mission 10) »**
Présenté par le Président du Conseil départemental

PROGRAMME 1001 – PATRIMOINE ET ARCHIVES

Action 1001004 « Animation du patrimoine »

- EPCC Somme Patrimoine

L'Etablissement Public de Coopération Culturel Somme Patrimoine assure la gestion du parc naturel et archéologique de Samara, de la citadelle de Doullens et du centre archéologique de Ribemont-sur-Ancre. Ces sites constituent une vitrine archéologique reconnue du département de la Somme.

Le Département contribue au financement de ses activités dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue pour la période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2027 par délibération 22.5.9 du 21 juin 2022. A ce titre, une Autorisation d'Engagement (AE) de 7 M€ et une Autorisation de Programme (AP) de 750 000 € ont été votées.

Le montant des crédits de paiement prévu sur l'AE pour l'année 2023 est de 1 600 000 € à comparer à 1 400 000 € en 2022. Cette augmentation avait notamment pour vocation de favoriser la mise en place de mesures de gestion au bénéfice du personnel de l'établissement public.

Afin de compléter ces mesures et de permettre notamment la revalorisation des salaires les moins élevés de l'EPCC, je vous propose de revoir le niveau de la contribution.

Ainsi, et afin de garantir un niveau de ressources pérenne pour l'établissement jusqu'à la fin de la convention, je vous propose de revaloriser l'AE de 400 000 € et de couvrir cette augmentation par 80 000 € de crédits de paiement pour l'année 2023.

L'approbation d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'Etablissement Public de Coopération Culturel Somme Patrimoine pour la période 2022-2027 ainsi que l'affectation de cette AE seront soumises à une prochaine réunion de la commission permanente.

Le financement de cette nouvelle dépense en crédit de paiement sera réalisé par la diminution de 80 000 € de l'inscription de crédit en remboursement de capital de la dette proposé pour un montant de 17,3 M€ au programme 0101 « Opérations financières » dans la délibération 23.1.22 relative à la mission Pilotage et moyens (mission 1 et 2).

Par conséquent, je vous propose de compléter la délibération n°23.5.6 comme suit :

- d'amender le projet de Budget supplémentaire pour l'exercice 2023 du programme 1001 « Patrimoine et archives » comme suit :
- • Section de fonctionnement :

- o D'augmenter de 400 000 € l'Autorisation d'engagement 2022 de 7M€ votée au titre de la participation du Département au financement du fonctionnement de l'EPCC Somme Patrimoine ;
- o D'inscrire des crédits de paiement supplémentaires 2023 pour un montant de 80 000 €.

Je vous propose également d'amender la délibération n°23.1.22 comme suit :

- d'inscrire, au budget supplémentaire de l'exercice 2023 :

- Section d'investissement :

Des crédits de paiement pour un montant de 18 876 320 €.

Réunion du Conseil départemental des 26, 27 et 28 juin 2023
1^{ère} Commission

Motion déposée par les élus des groupes
« Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et par Frédéric Demule

**Pour un élargissement des critères d'éligibilité de la
DETR pour le financement de la construction de
centres d'incendie et de secours**

Institué par l'article L. 1424-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales, le Service départemental d'incendie et secours (SDIS) est un établissement public chargé de la gestion des moyens des services d'incendie et de secours et de leur mise en œuvre opérationnelle dans le département.

Le SDIS est placé sous une double autorité, celle du Président du Conseil d'administration (le président du Conseil départemental assure de droit cette fonction) qui est responsable de la gestion administrative et financière du service et celle du Préfet qui est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours du département.

La compétence en matière de construction ou de réhabilitation des centres de secours appartient au SDIS, en application de l'article L. 1424-12 du CGCT, qui dispose que « le SDIS construit, acquiert ou loue les biens nécessaires à son fonctionnement ».

La construction et la réhabilitation des centres d'incendies et de secours sont des opérations donnant lieu à des investissements importants, au service de la population. Une commune ou un groupement de communes peut apporter un financement au SDIS sous forme de subventions en vue de la réalisation d'une telle opération d'investissement.

C'est le cadre fixé par le SDIS 80, aux côtés du Conseil départemental de la Somme, selon la répartition suivante :

- 35% du coût global financé par le Conseil départemental de la Somme
- 35% du coût global financé par le SDIS 80
- 30% du coût global financé par la commune siège ainsi que les communes de 1^{er} niveau d'intervention

Les communes participant à cette prise en charge à hauteur de 30% ne peuvent prétendre à un financement au travers de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) lorsqu'il s'agit d'une construction neuve, celles-ci étant exclues du dispositif, à l'inverse des opérations de mise aux normes, de rénovation ou d'extension de centres de secours.

Dans un contexte d'inflation, alors que les collectivités locales doivent faire face à des contraintes budgétaires grandissantes, le cofinancement de ces centres de secours est un sujet qui préoccupe de nombreuses communes et intercommunalités de notre département.

C'est pourquoi, les élus départementaux de la Somme demandent à l'Etat d'élargir dès à présent les critères d'éligibilité de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) en permettant le financement de la construction de centres de secours.

Cette motion est adressée à :

- **M. Gérald Darmanin**, Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer
- **Mme Dominique Faure**, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

Copie de cette motion est adressée à :

- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**
- **M. Etienne Stoskopf**, Préfet de la Somme
- **Mme Bénédicte Thiébaud**, Présidente de l'Association des Maires de la Somme

Signataires :

Groupe Unis pour la Somme

Stéphane
HAUSSOULIER

Margaux
DELETRÉ

Valérie
DEVAUX

Christelle
HIVER

Pascal
BOHIN

Isabelle
de WAZIERS

Franck
BEAUVARLET

Brigitte
LHOMME

Hubert
de JENLIS

Virginie
CARON-DECROIX

Olivier
JARDÉ

Françoise
RAGUÉNEAU

Jean-Michel
BOUCHY

Sabrina
HOLLEVILLE-MILHAT

Emmanuel
NOIRET

France
FONGUEUSE

Jannick
LEFEUVRE

Jocelyne
MARTIN

Claude
HERTAULT

Sabine
CARTON

Arnaud
BIHET

Bertrand
DEMOUY

Groupe Somme Droite, Centre et indépendants

**Guillaume
DUFLOT**

**Françoise
MAILLE-BARBARE**

**Guislaine
SIRE**

**Monique
EVRARD**

Non-inscrit

**Frédéric
DEMULE**

Session des 26, 27 et 28 juin 2023

**Dialogue social et conditions de travail des agents du
Département : il faut des améliorations concrètes !**

*Motion présentée par le groupe Avenir solidaire et durable, Somme en
commun, Gauche démocratique et républicaine*

Depuis plusieurs années maintenant, les agents du Conseil départemental de la Somme doivent faire face à de nombreuses crises et de nombreux changements : plan « Refondation », nouvelles répartitions des compétences des collectivités, crise COVID, difficultés de recrutement, crise salariale et baisse du pouvoir d'achat, recours aux personnels externes ou contractuels, réorganisations des services, détérioration du contexte social, nouveaux dispositifs...

Cela se traduit par des situations de souffrance, des services ou des équipes incomplètes, des surcharges de travail, des délais de traitement qui s'allongent.

Les échanges avec l'ensemble des représentants syndicaux des agents du Conseil départemental confirment la situation alarmante dans la gestion des ressources humaines. La situation sur le terrain se dégrade de plus en plus. Les arrêts de travail, les saisines du PQVT (Prévention et qualité de vie au travail), les départs de la collectivité, les difficultés de recrutement en sont le résultat.

Le mouvement de grève des agents du parc de Samara nous alerte une nouvelle fois sur les moyens affectés à cet équipement départemental mais aussi la déprécarisation tant attendue des agents contractuels. Le Conseil départemental a su répondre rapidement à l'urgence avec une série de mesures pour satisfaire ces agents grévistes. Néanmoins, la collectivité ne peut à chaque fois attendre d'être au pied du mur pour faire avancer le dialogue social en son sein. Autre événement symptomatique et inquiétant ces derniers mois : l'exercice du droit de retrait d'agents de certaines MDSI, pris en tenaille entre la pression des usagers et celle du management.

Le dialogue social tel qu'il est conduit par notre collectivité ne permet donc pas une prise en compte des demandes des agents avant que n'explose un conflit social et se résume souvent à valider les décisions prises par la majorité départementale.

Des propositions concrètes ont été portées par les organisations syndicales. Elles sont légitimes et nécessaires pour améliorer la qualité de vie au travail, et répondre à la perte d'attractivité de notre collectivité, en tant qu'employeur public.

En ce sens, le Conseil départemental de la Somme s'engage à prendre une délibération pour assurer :

Une attractivité de notre collectivité :

- La mise en place d'une indemnité de télétravail conformément à l'arrêté du 23 novembre 2022, dont le président s'était engagé à le mettre en œuvre
- Une revalorisation des tickets restaurant à 9 euros et en l'absence d'obligation légale de renoncer à la dématérialisation des tickets
- Une revalorisation de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA), afin de garantir le pouvoir d'achat de tous les agents face à l'inflation
- L'augmentation des frais d'entretien pour les Assistants familiaux
- La déprécarisation des contrats aidés dans les collègues

Une amélioration de la santé au travail :

- Une meilleure indemnisation de la complémentaire santé de nos agents
- La mise en place dans les plus brefs délais, des aménagements et dispositifs concernant nos agents départementaux en situation de handicap
- La réduction des délais d'attente avec le médecin du travail

Un management transparent :

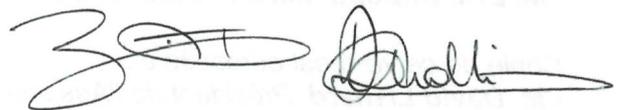
- L'établissement et la communication de façon transparente les critères d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA)
- La transparence dans la réorganisation des services en associant davantage les agents concernés et en renforçant l'accompagnement au changement
- La mise en place d'un groupe de travail sur le Ségur de la santé
- L'équité, à fonction égale, des promotions internes



Frédéric FAUVET



Esra ERCAN



Laurent BEUVAIN Angelo TONOLLI

Réunion du Conseil départemental des 26, 27 et 28 juin 2023
1^{ère} Commission

Vœu déposé par les élus des groupes
« Somme droite, centre et indépendants », « Unis pour la Somme » et par Frédéric Demule

Préservons la démocratie, défendons les élus locaux

Depuis de nombreuses années, le Ministère de l'Intérieur comptabilise de plus en plus de procédures judiciaires pour atteinte à un élu local. L'Association des Maires de France estime à 1 500, en 2022, le nombre d'agressions d'élus municipaux. Une augmentation de 15% par rapport à 2021.

En première ligne face à ceux qui renoncent à faire société, les Maires doivent faire face à l'explosion des incivilités et des violences verbales et physiques de la part de certains de leurs administrés.

Ainsi, il est rare qu'une semaine ne se passe sans que des actes de vandalisme, des tentatives d'intimidation, des lettres anonymes ou des insultes sur les réseaux sociaux soient proférés à l'encontre des élus de la République. L'incendie volontaire provoqué au domicile personnel du Maire de Saint Brévin est encore dans toutes les mémoires.

Une enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité a été réalisée auprès de 3 500 Maires. Parmi les élus ayant répondu, 63% d'entre eux disent avoir été victimes d'incivilités, 37% avoir subi des insultes ou injures et 39% des menaces verbales ou écrites.

Ces chiffres sont inquiétants, d'autant plus qu'ils ne cessent de croître de façon exponentielle.

Il est inconcevable que cette violence s'installe durablement. Dans notre République, aucun débat public ne doit donner lieu à ces actes qui mettent à mal le fonctionnement de nos institutions. Ces comportements doivent cesser immédiatement.

Afin de ne plus voir de nombreux Maires et élus locaux démissionner de leur mandat, les Conseillers départementaux de la Somme demandent à l'État de prendre des mesures rapides et efficaces afin de lutter contre ce phénomène et de mieux protéger les élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce vœu est adressé à :

- **M. Gérald Darmanin**, Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer
- **Mme Dominique Faure**, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité
- **M. Eric Dupond-Moretti**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Copie de ce vœu est adressée à :

- **M. David Lisnard**, Président de l'Association des Maires de France
- **M. François Sauvadet**, Président de Départements de France
- **Mmes MM les Parlementaires de la Somme**
- **M. Étienne Stoskopf**, Préfet de la Somme
- **Mme Bénédicte Thiébaud**, Présidente de l'association des Maires de la Somme

Signataires :

Groupe Unis pour la Somme

Stéphane
HAUSSOULIER

Margaux
DELÈTRE

Valérie
DEVAUX

Christelle
HIVER

Pascal
BOHIN

Isabelle
de WAZIERS

Franck
BEAUVARLET

Brigitte
LHOMME

Hubert
de JENLIS

Virginie
CARON-DECROIX

Olivier
JARDÉ

Françoise
RAGUÉNEAU

Jean-Michel
BOUCHY

Sabrina
HOLLEVILLE-MILHAT

Emmanuel
NOIRET

France
FONGUEUSE

Jannick
LEFEUVRE

Jocelyne
MARTIN

Claude
HERTAULT

Sabine
CARTON

Arnaud
BIHET

Bertrand
DEMOUY

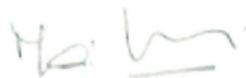
Groupe Somme Droite, Centre et indépendants



Guillaume
DUFLOT



Laurent
SOMON



Françoise
MAILLE-BARBARE



Guislaine
SIRE



Monique
EVRARD

Non-inscrit



Frédéric
DEMULE

Réunion du Conseil départemental des 26, 27 et 28 juin 2023
2^{ème} Commission

**Motion déposée par les élus des groupes
« Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et par Frédéric Demule**

**Logement : pour des solutions rapides et durables
au service des habitants et du territoire**

Le lundi 5 juin dernier, le Conseil National de la Refondation (CNR) rendait les conclusions de ses travaux sur le logement, accompagnées d'une série d'annonces présentées par la Première Ministre, Élisabeth Borne.

Ces quelques avancées ne doivent pas masquer les nombreux enjeux qui touchent le secteur du logement, et plus particulièrement du logement social, depuis plusieurs années. En effet, on dénombrait fin 2022 plus de 2 millions de demandes de logement social en attente, une hausse de 7% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre nous engage à trouver des solutions rapides et durables.

Les causes de cette explosion des demandes sont connues. Parmi elles, l'inflation qui pèse sur les finances des ménages et qui ne leur permet pas d'envisager un départ de leur logement social pour un habitat privé. Ainsi, trop peu de logements sont libérés chaque année, ce qui ne permet pas de répondre efficacement à l'augmentation des demandes. Cette même inflation ralentit également la construction ou la réhabilitation de logements, du fait de l'explosion du coût des matériaux.

Par ailleurs, l'application stricte et sans concertation de la législation (Loi « littoral », Loi « Zéro artificialisation nette » ...) dans nos communes ou la non-reconduction du dispositif Pinel, qui facilitait l'investissement de particuliers dans l'immobilier locatif, entraîne des tensions majeures sur l'ensemble du marché immobilier.

Malgré un parc social de plus de 40 000 logements, qui constitue 13% des habitats recensés sur le territoire, la Somme n'est pas épargnée par ces difficultés. À ce jour, plus de 16 000 demandes de logement social sont comptabilisées. Des difficultés existent sur des situations bien spécifiques liées à l'accueil de publics dits prioritaires : c'est le cas par exemple pour les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance, dont la grande majorité est logée dans le parc privé, ou encore les personnes en situation de Handicap qui nécessitent des logements adaptés.

En responsabilité, le Conseil départemental prend toute sa part dans la recherche de solutions, en réunissant le 28 mars dernier l'ensemble des bailleurs sociaux de la Somme. Cette conférence départementale a permis aux acteurs locaux du logement social d'évoquer leurs difficultés et de proposer des pistes de réflexion, pistes dont le Département entend se saisir afin d'améliorer la vie des Samariens.

La crise du logement social, qui engendre de nombreuses difficultés pour nombre de nos habitants, requiert des réponses locales concrètes, ambitieuses et pragmatiques.

Pour toutes ces raisons, les Conseillers départementaux de la Somme demandent au Gouvernement de s'appuyer sur les principales recommandations du Conseil National de la Refondation :

- simplifier le parcours de rénovation pour tous et de le rendre plus performant ;
- faire preuve de souplesse et de bons sens dans l'application locale des réglementations qui, appliquées strictement, risquent d'engendrer une explosion du coût du foncier ;
- redonner aux acteurs du logement social des capacités d'investissement en réduisant la TVA qui pèse sur les nouvelles constructions ;
- assurer la visibilité financière et la stabilité des politiques publiques par une loi de programmation pluriannuelle portant sur les prochaines années.

La question du logement est au rang des grands défis qui se présentent à nous. Elle nécessite une mobilisation de tous les acteurs institutionnels, à laquelle le Conseil départemental prendra sa part.

Cette motion est adressée à :

- **Mme Élisabeth Borne**, Première Ministre
- **M. Olivier Klein**, Ministre délégué à la Ville et au Logement

Copie de cette motion est adressée à :

- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**
- **M. Etienne Stoskopf**, Préfet de la Somme
- **Mme Bénédicte Thiébaud**, Présidente de l'Association des Maires de la Somme
- **Mmes MM. les présidents et directeurs représentant les bailleurs sociaux de la Somme**

Signataires :

Groupe Unis pour la Somme



Stéphane
HAUSSOULIER



Margaux
DELÈTRE



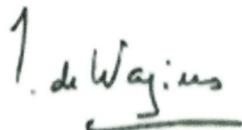
Valérie
DEVAUX



Christelle
HIVER



Pascal
BOHIN



Isabelle
de WAZIERS



Franck
BEAUVARLET



Brigitte
LHOMME



Hubert
de JENLIS



Virginie
CARON-DECROIX



Olivier
JARDÉ



Françoise
RAGUÉNEAU



Jean-Michel
BOUCHY



Sabrina
HOLLEVILLE-MILHAT



Emmanuel
NOIRET



France
FONGUEUSE



Jannick
LEFEUVRE



Jocelyne
MARTIN



Claude
HERTAULT



Sabine
CARTON



Amaud
BIHET



Bertrand
DEMOUY

Groupe Somme Droite, Centre et indépendants



Guillaume
DUFLOT



Laurent
SOMON



Françoise
MAILLE-BARBARE



Guislaine
SIRE



Monique
EVRARD

Non-inscrit



Frédéric
DEMULE

SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES 26,27 ET 28 JUIN 2023

Commission 2

Pour un soutien à la petite enfance

Motion présentée par les groupes La Somme en commun, Avenir solidaire et durable et Gauche démocrate républicaine.

Le Département a décidé de mettre un terme, en 2016, à sa participation financière dans le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant sur tout le territoire.

Cette décision a mis fin au schéma Départemental d'accueil de la petite enfance initié par un partenariat avec la CAF de la Somme.

Un partenariat convaincu qu'un accueil de qualité de la petite enfance est un enjeu majeur des politiques publiques pour la réussite éducative de nos enfants et permettait de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Un partenariat qui favorisait l'accès aux différents modes d'accueil pour tous, en particulier en direction de ceux pour lesquels cet accès était plus difficile.

Un partenariat qui favorisait une offre d'accueil adaptée aux besoins de tous les habitants et d'apporter une réponse globale et complémentaire aux acteurs locaux.

Un partenariat qui était le résultat de l'implication des professionnels, des collectivités territoriales et des partenaires institutionnels et associatifs.

Le rapport de l'IGAS, du 13 Avril 2023, intitulé « qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches » vient depuis confirmer la carence dans notre département.

Ce rapport s'appuie sur l'audition des acteurs du secteur, sur la visite d'un échantillon de 36 lieux d'accueils dans huit départements dont le Département de la Somme (5 lieux audités) et sur une enquête lourde.

Face aux risques et aux faits de maltraitance et à l'épuisement des professionnels, l'IGAS recommande de faire de la qualité de l'accueil la toute première priorité.

Pour cela, les inspecteurs préconisent notamment de renforcer le pilotage national et local, avec une compétence élargie du département.

Nous continuons de penser que le rôle et l'action du Département est de répondre à la mise en place et au financement de structure favorisant l'accueil et le bien vivre du plus grand nombre au travers de politiques publiques structurantes.

Pour toutes ces raisons nous demandons d'établir un nouveau plan départemental d'accueil de la petite enfance et un soutien financier au fonctionnement des crèches et établissements d'accueil du jeune enfant.



Zohra DARRAS



Julie VAST



*Guillemette
QUIQUEMPOIS*



Wilfried LARCHER

SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES 26,27 ET 28 JUIN 2023

Commission 3

Pour le rétablissement de la ligne ferroviaire Abbeville / Le Tréport

Motion présentée par les groupes La Somme en commun et Avenir solidaire et Durable

Depuis mai 2023, cela fait exactement 5 ans que la ligne de vie Abbeville-Mers / Le Tréport a fermé.

Nous rappelons le caractère indispensable de ce lien ferroviaire :

- indispensable au désenclavement de nos territoires, le bassin industriel du Vimeu, la vallée industrielle de la Bresle, nos deux stations balnéaires du Tréport et de Mers-les-Bains ;
- indispensable aux déplacements du quotidien pour aller travailler, pour aller se former, pour aller se soigner.

Il faut également rappeler les engagements forts, pris en 2018 par le Président de la Région des Hauts-de-France, Xavier Bertrand et l'Etat, réitérés dans plusieurs déclarations en 2019 et 2020.

Au moment où nos zones rurales et nos villes moyennes sont particulièrement affectées par le recul des services publics et les problèmes de mobilité, ces territoires ne doivent pas être tenus à l'écart des grands choix d'aménagement du territoire.

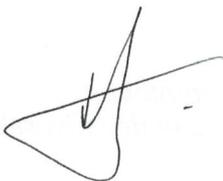
Les besoins de déplacements supplémentaires et les besoins d'attractivité du territoire liés aux projets du littoral et au dynamisme de notre tissu industriel dans le Vimeu et la vallée de la Bresle nécessitent une liaison ferroviaire efficace.

Les nécessités de la réduction des gaz à effet de serre, et donc de la décarbonation des transports, passe notamment par le redéveloppement du ferroviaire.

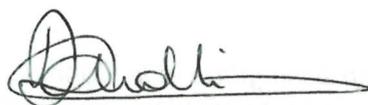
Avec un potentiel de 900 voyageurs/jour dans l'hypothèse de 12 allers/retours quotidiens rendus possibles par l'aménagement d'un point de croisement à Feuquières-en-Vimeu et une vitesse de circulation des trains de 100 km sur le tronçon entre Abbeville et Feuquières-en-Vimeu, le potentiel est important.

Comme l'a récemment confirmé le Ministre des Transports, Clément Beaune, la régénération de la ligne ferroviaire Abbeville-Mers-Le Tréport figurera dans le prochain contrat de plan Etat-Région (CPER).

Aussi, nous demandons, qu'à l'instar de son implication dans le projet de barreau ferroviaire Picardie-Roissy, le Conseil départemental de la Somme soutienne et s'implique dans ce projet. Nous devons agir pour la régénération de la ligne ferroviaire Abbeville-Mers-Le Tréport avec une information complète sur le calendrier, les choix d'options, l'état d'avancement des études, en particulier l'étude portant sur les passages à niveau, la méthodologie pour le chiffrage du coût des investissements à réaliser.



Frédéric FAUVET



Angelo TONOLLI



Julie VAST



Catherine BENEDINI

Réunion du Conseil départemental des 26, 27 et 28 juin 2023
4^{ème} Commission

Motion déposée par les élus des groupes
« Somme droite, centre et indépendants », « Unis pour la Somme » et par Frédéric Demule

L'État doit s'engager pour la RN25 dans le CPER

Les engagements financiers du Contrat de plan État-Région (CPER), signé au mois de janvier pour la période 2021-2027, porteront sur une enveloppe globale d'environ 2,7 milliards d'euros.

L'État vient, en outre, d'annoncer que, dans le cadre du volet mobilités, environ 700 millions d'euros pourraient être ajoutés pour la période 2023-2027, à répartir entre différents projets.

Les investissements qui relèvent de ce Contrat de plan reposent sur des objectifs définis à l'avance et sont censés correspondre aux besoins des territoires.

Cependant, nous savons d'ores et déjà que l'État va délaissier les routes au profit des modes de transport décarbonés. L'État a en effet la volonté assumée de donner la priorité aux projets écologiques et vertueux. Ainsi, le RER de Lille devrait bénéficier de gros investissements et la RN2, dans l'Aisne, serait la seule et unique route nationale à profiter d'un plan de financement et de rénovation ambitieux.

Quand l'État va-t-il s'intéresser à notre département, à ses routes et à son attractivité ?

Toutes et tous, nous savons aujourd'hui qu'une route d'intérêt régional, comme la RN25, qui traverse une partie de notre département entre Amiens et Doullens, ne peut être bénéfique pour son développement et son attractivité que si, et seulement si, elle est en bon état.

La route, dans la ruralité, est un mode de déplacement essentiel qui permet aux Samariens de se rendre notamment sur leur lieu de travail. Ces routes d'intérêt régional doivent donc être aidées et financées.

Les élus locaux, départementaux, régionaux et les parlementaires ont, à de multiples reprises, interpellé l'État sur le besoin urgent d'engager une transformation de la RN25. En vain !

C'est pourquoi les Conseillers départementaux de la Somme demandent à l'État de prendre toutes ses responsabilités et de s'engager, au travers du Contrat de plan État-Région, sur la rénovation de la RN 25.

Ce vœu est adressé à :

- **M. Christophe Béchu**, Ministre de la Transition écologique et la Cohésion des territoires
- **Mme Dominique Faure**, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité
- **M. Georges-François Leclerc**, Préfet de la région Hauts-de-France
- **M. Étienne Stoskopf**, Préfet de la Somme
- **M. Xavier Bertrand**, Président de la Région Hauts-de-France

Copie de ce vœu est adressée à :

- **Mmes MM les Parlementaires de la Somme**
- **Mme Bénédicte Thiébaud**, Présidente de l'association des Maires de la Somme
- **Mmes MM. les Maires des communes traversées par la RN 25 dans la Somme**

Signataires :

Groupe Unis pour la Somme



Stéphane
HAUSSOULIER



Margaux
DELETRE



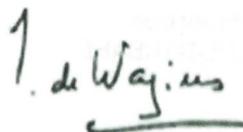
Valérie
DEVAUX



Christelle
HIVER



Pascal
BOHIN



Isabelle
de WAZIERS



Franck
BEAUVARLET



Brigitte
LHOMME



Hubert
de JENLIS



Virginie
CARON-DECROIX



Olivier
JARDÉ



Françoise
RAGUÉNEAU



Jean-Michel
BOUCHY



Sabrina
HOLLEVILLE-MILHAT



Emmanuel
NOIRET



France
FONGUEUSE



Jannick
LEFEUVRE



Jocelyne
MARTIN



Claude
HERTAULT



Sabine
CARTON



Arnaud
BIHET



Bertrand
DEMOUY

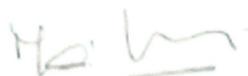
Groupe Somme Droite, Centre et indépendants



Guillaume
DUFLOT



Laurent
SOMON



Françoise
MAILLE-BARBARE



Guislaine
SIRE



Monique
EVRARD

Non-inscrit



Frédéric
DEMULE

Réunion du Conseil départemental des 26, 27 et 28 juin 2023
5^{ème} Commission

Vœu déposé par les élus des groupes
« Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et par Frédéric Demule

Ensemble, mieux lutter contre le harcèlement scolaire

L'année scolaire 2022-2023 s'achève, une nouvelle fois marquée par de trop nombreux actes de harcèlement, dont certains ont connu une issue tragique. Plusieurs associations estiment ainsi à une vingtaine le nombre de suicides par an chez les jeunes scolarisés. Un phénomène récurrent auquel nous ne pouvons pas nous habituer et qui appelle une réaction de l'ensemble de la société.

Depuis plusieurs années, nous faisons face à une terrible recrudescence du harcèlement et du cyberharcèlement dans les établissements scolaires français. Selon un rapport sénatorial de septembre 2021, entre 800 000 et 1 million d'écoliers, collégiens ou lycéens sont victimes de harcèlement chaque année.

D'abord dans les cours de récréation et les salles de classe, le harcèlement se prolonge de plus en plus dans la sphère privée par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Le pourcentage de jeunes victimes de cyberharcèlement est passé de 4,1% à 9% en trois ans. De même, la libération de la parole des victimes est encore difficile, comme le montre une enquête de l'IFOP de 2021 qui affirme que 48% des victimes n'en ont jamais parlé. De même, la libération de la parole des victimes est encore difficile, comme le montre une enquête de l'IFOP de 2021 qui affirme que 48 % des victimes n'en ont jamais parlé.

Soucieux de l'épanouissement et de la réussite scolaire des jeunes, le Département de la Somme s'engage activement dans les collèges de la Somme pour lutter quotidiennement contre le harcèlement et la discrimination par l'éducation à la citoyenneté.

Près de 100 000 € ont été mobilisés cette année dans les établissements pour animer des ateliers auprès des collégiens, afin de leur donner des clés pour savoir réagir le mieux possible face aux discriminations.

Ces actions volontaristes, financées par le Conseil départemental, contribuent à changer durablement les comportements de chacun et de prévenir d'actes malveillants. Nous en sommes convaincus. Toutefois, il faut aller plus loin.

Alors que l'État a mis en place des actions ponctuelles (concours « Non Au Harcèlement », Journée nationale...) ainsi que le dispositif PHARE, utile et indispensable dans le traitement des situations de harcèlement avérées, il est aujourd'hui essentiel de renforcer la prévention au sein des établissements, et notamment dans les collèges.

Cette action, coordonnée, doit s'inscrire dans un cadre global avec le concours des services de l'État, au premier rang desquels l'Académie, mais aussi l'ensemble des partenaires institutionnels, sans oublier les équipes pédagogiques. C'est en agissant ensemble que des réponses pourront être mises en place.

Dans la Somme, le renforcement des moyens accordés permettra d'impliquer un plus grand nombre de collégiens sur tout notre territoire, augmentant de ce fait l'efficacité des dispositifs.

C'est pourquoi, face à l'ampleur du phénomène, les Conseillers départementaux de la Somme tiennent à exprimer leur soutien plein et entier aux victimes et à leurs familles, et condamnent fermement tout acte de harcèlement scolaire.

La prise en compte du mal-être dans les établissements est un enjeu crucial auquel il faut apporter des réponses concrètes. Ils appellent l'État à renforcer sensiblement les moyens liés à la prévention au sein des Académies.

Il est impératif de tout mettre en œuvre pour créer un climat de confiance, faciliter la libération de la parole et la compréhension des émotions des enfants dès les premiers signaux.

Ce vœu est adressé à :

*- **Pap Ndiaye**, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse*

Copie de ce vœu est adressé à :

*- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme***

*- **M. Etienne Stoskopf**, Préfet de la Somme*

*- **M. Raphaël Muller**, Recteur de l'Académie d'Amiens*

*- **Mme Bénédicte Thiébaud**, Présidente de l'Association des Maires de la Somme*

Signataires :

Groupe Unis pour la Somme

Stéphane
HAUSSOULIER

Margaux
DELETRE

Valérie
DEVAUX

Christelle
HIVER

Pascal
BOHIN

Isabelle
de WAZIERS

Franck
BEAUVARLET

Brigitte
LHOMME

Hubert
de JENLIS

Virginie
CARON-DECROIX

Olivier
JARDÉ

Françoise
RAGUÉNEAU

Jean-Michel
BOUCHY

Sabrina
HOLLEVILLE-MILHAT

Emmanuel
NOIRET

France
FONGUEUSE

Jannick
LEFEUVRE

Jocelyne
MARTIN

Claude
HERTAULT

Sabine
CARTON

Arnaud
BIHET

Bertrand
DEMOUY

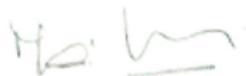
Groupe Somme Droite, Centre et indépendants



**Guillaume
DUFLOT**



**Laurent
SOMON**



**Françoise
MAILLE-BARBARE**



**Guislaine
SIRE**



**Monique
EVRARD**

Non-inscrit



**Frédéric
DEMULE**

Réunion du Conseil départemental des 26, 27 et 28 juin 2023
6^{ème} Commission

Vœu déposé par les élus des groupes
« Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et par Frédéric Demule

Soutenir nos éleveurs bovins

Le 22 mai dernier, la Cour des comptes a rendu public un rapport sur l'élevage bovin en France, accusant la filière française d'être trop subventionnée et de contribuer de manière excessive aux émissions de CO₂. Ils recommandent au Gouvernement de définir et de rendre publique une stratégie de réduction du cheptel de vaches, bœufs et taureaux afin de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

En France, plus de 90 000 exploitations pratiquent l'élevage bovin, représentant aujourd'hui plus de 130 000 éleveurs. Plus de 50 000 personnes évoluent dans la transformation de la viande bovine, notamment dans les abattoirs et les ateliers de découpe.

Dans le département de la Somme, 1 900 exploitations sont en possession d'un élevage bovin, qu'il soit laitier et/ou vaches nourrices et/ou engraissement.

La filière bovine française mérite d'être soutenue sur le plan économique et social. Elle représente un atout économique important. L'élevage joue un rôle essentiel dans le maintien des prairies et des éco systèmes préservant la biodiversité. Ces surfaces ont par ailleurs l'avantage de capter et de stocker le carbone ! Ils contribuent également au maintien des paysages français et à la qualité de nos territoires. Ils sont indispensables pour garantir la souveraineté alimentaire, enjeu majeur pour la qualité de notre alimentation.

Depuis plusieurs décennies, l'élevage bovin français connaît une diminution du nombre d'exploitations et du nombre de têtes de bétail. Entre 1983 et 2021, le nombre total de vaches laitières et allaitantes est passé de 23,5 millions à 17,3 millions, soit une diminution de plus de 26%. Ainsi, le secteur de l'élevage bovin est déjà menacé, et les recommandations de la Cour des comptes ne font qu'aggraver cette situation.

Pour l'avenir de la filière dans notre département, il est nécessaire de soutenir activement les éleveurs, tout en favorisant la biodiversité et en promouvant une alimentation saine et durable.

Depuis 10 ans, le Département a mis en place la démarche "Somme produits locaux" qui vise à encourager une agriculture diversifiée et durable grâce à la vente directe de produits locaux de qualité.

La politique volontariste du Département en faveur du développement agricole se définit également au travers d'aides aux investissements, en partenariat avec la Région Hauts-de-France (dispositif Pré'ad), d'aides à la diversification axées vers les circuits courts (dispositif Pass Agri Filières), ou encore d'aides à l'emploi et à la promotion des métiers de l'agriculture.

La présence de notre Laboratoire départemental d'analyses permet lui aussi de conforter l'élevage : Le Département permet de minimiser le coût des analyses nécessaires au bon état sanitaire du cheptel français pour les éleveurs samariens.

À travers ce rapport, la Cour des comptes est loin de la réalité et dépasse largement son rôle en adoptant une position idéologique qui ne devrait pas lui revenir.

De plus, les conclusions nous laissent perplexes : une diminution du cheptel bovin français entraînerait inévitablement une augmentation des importations de viande et de lait de pays étrangers, soumis à des normes différentes et ayant un impact environnemental désastreux.

Même si la Cour des comptes affirme que l'importation peut être évitée en réduisant les exportations, l'effet aurait un impact négatif sur les prix de vente de viande et de lait pour les éleveurs, qui en sortiraient perdants. Ces recommandations semblent être motivées par une volonté de réaliser des économies dans un secteur considéré comme trop coûteux, alors qu'il est en réalité essentiel pour la préservation de nos territoires !

C'est pourquoi les Conseillers départementaux de la Somme réaffirment leur soutien et leur reconnaissance aux éleveurs bovins samariens, ainsi qu'à l'ensemble des éleveurs français, et demandent la fin de leur stigmatisation systématique.

Ils réaffirment leur engagement permanent en faveur de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique, à travers des actions socialement et économiquement acceptables, inscrites dans une démarche de développement durable.

Regrettant par ailleurs que la Loi d'Orientation Agricole soit reportée, ils appellent à la mise en place d'une stratégie de sauvegarde de la filière bovine française, à court et à long terme, par le Gouvernement.

Sans une orientation claire, c'est tout un secteur et, plus largement, une part importante de notre ruralité qui risque de disparaître. Il est urgent d'agir pour répondre à la multiplicité des enjeux auxquels est confronté le secteur agricole français dans son ensemble.

Ce vœu est adressé à :

- **M. Marc Fesneau**, *Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*
- **M. Pierre Moscovici**, *Premier président de la Cour des Comptes*

Copie de ce vœu est adressée à :

- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**
- **M. Etienne Stoskopf**, *Préfet de la Somme*
- **M. Xavier Bertrand**, *Président de la Région Hauts-de-France*
- **M. Sébastien Windsor**, *Président des Chambres d'agriculture de France*
- **M. Laurent Degenne**, *Président de la Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France*
- **Mme Françoise Créte**, *Présidente de la Chambre d'agriculture de la Somme*
- **M. Arnaud Rousseau**, *Président de la FNSEA*
- **M. Denis Bully**, *Président de la FDSEA de la Somme*
- **M. Arnaud Gaillot**, *Président des Jeunes Agriculteurs*
- **M. Benjamin Bizer**, *Président des Jeunes Agriculteurs de la Somme*
- **Mme Véronique Le Floc'h**, *Présidente de la Coordination rurale*
- **M. Jean-Luc Allain**, *Président de la Coordination rurale de la Somme*
- **M. Nicolas Girod**, *Président de la Confédération Paysanne*
- **M. Vincent Chombart**, *Porte-parole de la Confédération Paysanne de la Somme*
- **M. Pierre Thomas**, *Président du MODEF*

Signataires :

Groupe Unis pour la Somme



**Stéphane
HAUSSOULIER**



**Margaux
DELETRE**



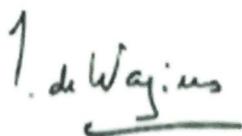
**Valérie
DEVAUX**



**Christelle
HIVER**



**Pascal
BOHIN**



**Isabelle
de WAZIERS**



**Franck
BEAUVARLET**



**Brigitte
LHOMME**



**Hubert
de JENLIS**



**Virginie
CARON-DECROIX**



**Olivier
JARDÉ**



**Françoise
RAGUÉNEAU**



**Jean-Michel
BOUCHY**



**Sabrina
HOLLEVILLE-MILHAT**



**Emmanuel
NOIRET**



**France
FONGUEUSE**



**Jannick
LEFEUVRE**



**Jocelyne
MARTIN**



**Claude
HERTAULT**



**Sabine
CARTON**



**Arnaud
BIHET**



**Bertrand
DEMOUY**

Groupe Somme Droite, Centre et indépendants



Guillaume
DUFLOT



Laurent
SOMON



Françoise
MAILLE-BARBARE



Guislaine
SIRE



Monique
EVRARD

Non-inscrit



Frédéric
DEMULE

SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES 26,27 ET 28 JUIN 2023

Commission 6

Un nom pour l'Aéroport d'Albert-Méaulte-Amiens Picardie

Vœu présenté par les groupes La Somme en commun, Avenir solidaire et durable et Gauche démocrate républicaine concernant le changement de nom de l'aéroport du SMAAP, « Syndicat Mixte de l'Aéroport Albert Picardie »

En 2007, grâce à la volonté de l'ancien président du Conseil général de la Somme, M. Fernand Demilly, le secteur d'Albert voyait naître un équipement aéroportuaire, baptisé « Aéroport Albert-Picardie ». Un équipement qui a notamment permis le transport aérien des pointes avant de l'A380 lors de sa mise en production - des éléments non transportables par la route-, et qui a ainsi assuré la pérennité du site industriel d'Airbus, lequel aurait perdu l'exclusivité de cette production pour les appareils civils et militaires.

Ce 10 mars dernier, sans concertation avec les pionniers créateurs de cet équipement le SMAAP décidait du changement de nom de cet « Aéroport Albert-Picardie » pour « Aéroport international Amiens-Henry-Potez », provoquant de vives réactions parmi les élus locaux, les habitants, et les salariés de la région d'Albert.

Si l'adjonction du nom de la ville d'Amiens est compréhensible, pour des raisons de gouvernance et de stratégie de notoriété, il en va tout autrement de la disparition du nom d'Albert et aussi de Méaulte qui accueillent la plateforme. Cette éviction est vécue comme la négation du travail réalisé depuis des décennies par des milliers de salariés d'Airbus et par ses partenaires. Elle est perçue comme une absence de considération et un affront pour les bâtisseurs historiques de cet équipement. En effet, les principaux acteurs concernés, informés brutalement par voie de presse de cette décision, ont aujourd'hui le sentiment d'avoir été dépossédés d'un équipement qui fait la fierté d'un territoire marqué par l'activité aéronautique depuis des générations.

A l'heure où la notion de proximité redevient une priorité de nos territoires, cette appellation assortie du seul nom de la ville d'Amiens n'est pas acceptable. Pour ces raisons, afin de respecter notre histoire locale, et les engagements évoqués avec Amiens Métropole, nous demandons au SMAAP de reconsidérer sa décision, en révisant cette appellation et en rebaptisant notre équipement historique du nom d'« Aéroport Albert-Méaulte-Amiens Picardie ».



Frédéric FAUVET



Jean-louis PIOT



Josiane HEROUART



Catherine BENEDINI

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
2023

RAPPORT GÉNÉRAL

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous voici donc au terme de cette session consacrée principalement à l'examen du Budget Supplémentaire 2023.

Ce Budget Supplémentaire permet d'intégrer dans le budget de l'année les résultats de l'exercice 2022 constatés par le compte administratif adopté lors de cette session.

Outre la reprise des résultats constatés au Compte Financier Unique précédent, ce budget supplémentaire permet de réaliser des ajustements budgétaires.

Ainsi, au titre de ce budget supplémentaire, il vous est proposé d'augmenter globalement les autorisations de programme de **11,4 M€**.

Quant au montant des crédits en investissement, il vous est proposé de les augmenter de **+ 13 275 000 €**, hors dette.

Portons notre attention sur les moyens supplémentaires affectés en investissement.

Sans être exhaustive, je soulignerai un nouveau fonds en faveur de l'attractivité des communes « Petites Villes de Demain » mais pas seulement puisque les bourgs structurants samariens sont concernés par ce fonds.

Ensuite, un nouveau dispositif de soutien aux ouvrages d'art voit le jour dans ce budget supplémentaire. Je n'oublierai pas l'ajustement pour financer des équipements sportifs dans le cadre de la labellisation « Terre de jeux 2024 » au regard du nombre de dossiers déposés, ni la maintenance du réseau routier compte tenu des évolutions de prix.

Pour être précise, les principales dépenses nouvelles d'investissement concernent :

- 3 M€ de CP sur l'AP relative au nouveau fonds Petites Villes de Demain et bourgs structurants ;
- 6,3 M€ de CP sur l'AP pour les dispositifs relatifs à la modernisation de l'éclairage public et à la vidéoprotection au regard du succès de ces deux dispositifs ;
- 3 M€ de CP sur l'AP pour les équipements sportifs.

Concernant la section de fonctionnement il vous est proposé d'augmenter, après amendements, les Autorisations d'engagement (AE) de **37,5 M€** principalement pour intégrer la révision de l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux (EMS) (2,6 M€), pour l'appel à projet « référent de parcours RSA » 2023-2026 (8,4 M€) et pour le financement de l'annuité d'emprunt auprès de Somme Numérique requalifiée en dépense de fonctionnement (25,9 M€). Je me félicite notamment du vote de l'amendement permettant d'augmenter de 400 000 € l'autorisation d'engagement prévue pour le financement de l'EPCC Somme Patrimoine sur la période 2023 – 2027.

Le volume des dépenses en crédits de fonctionnement qui vous est proposé après amendement est de **25 604 859 €**, au titre de ce budget supplémentaire.

Les principaux ajustements concernent les provisions pour 2,3 M€, les frais de personnel hors assistants familiaux pour 900 000 €, les indemnités d'entretien et la rémunération des assistants familiaux pour 4,2 M€, l'allocation RSA au regard des paiements réalisés depuis le début de l'année pour 2 M€, les dépenses d'énergie des collèges publics pour 1,7 M€ et les dépenses d'énergie et travaux en régie dans les bâtiments pour 900 000 €.

Concernant les recettes de la section de fonctionnement, l'ajustement est également très marginal avec une diminution à hauteur de **2 995 976 €**, avec essentiellement une diminution de 7 M€ des droits de mutation au regard des encaissements constatés depuis le début de l'année et l'ajustement des dotations du CNSA au vu des notifications pour 2 M€.

Au regard des inscriptions proposées et de la reprise du résultat de 2022, à savoir environ 129 M€, il est proposé de ne pas recourir à l'emprunt en 2023 dans un contexte marqué par une forte dégradation des conditions de financement des emprunts pour les collectivités avec un taux moyen d'intérêts passant de 0,6% en 2021 à plus de 2% en 2022 et entre 3,5% et 4% sur les premiers mois de l'année 2023, des durées de financement plafonnée à 20 ans pour la majorité des contrats et ainsi de réduire de 69,9 M€ l'emprunt d'équilibre inscrit au BP.

Par ailleurs, il est proposé une inscription de crédit, après amendement, en remboursement du capital de la dette pour un montant de 17,2 M€ afin de bénéficier d'éventuelles opportunités de refinancement à des conditions plus avantageuses.

Les éléments saillants de ce budget ayant été présentés, il est d'usage ensuite de revenir sur quelques points forts ou notes d'ambiance de la session et cette fois, j'ai été bien en peine pour le faire.

En effet, de nombreuses interventions m'ont laissée circonspecte et la posture de nos collègues de l'opposition ce matin a accentué mon incompréhension.

Comment réagir face à des interventions de l'opposition qui demandent des moyens déjà prévus dans les rapports ?

Comment réagir face à des élus d'opposition qui s'emparent de revendications d'organisations syndicales sans tenir compte des mesures en faveur du personnel déjà prises ?

Comment considérer une opposition qui « ne participe pas au vote » quand il s'agit de voter des budgets supplémentaires pour la culture, le sport et la vie associative, les collèges et les actions éducatives, le développement agricole.... ?

Comment comprendre une opposition qui présente des motions que leurs élus ne votent pas en session ?

Comment expliquer qu'une bonne santé financière de notre collectivité puisse susciter tant d'attaques quand, par expérience, nous savons que cette bonne santé financière a permis en un temps pas si lointain de mettre en place un plan de relance post crise sanitaire ? Quand cette bonne santé financière permet de prendre des mesures en faveur de notre personnel ?

Quand cette bonne santé financière permet de ne pas recourir à l'emprunt à l'heure de l'augmentation des taux d'intérêt ?

Quand cette bonne santé financière nous permettra d'absorber les baisses prévisibles de recettes notamment en matière de DMTO ?

Comment répondre à une opposition qui dans le même discours est capable de saluer le travail de nos agents départementaux et de se questionner sur la performance de notre collectivité et la capacité à mettre en œuvre nos dispositifs et programmes d'investissement ?

Toutes ces questions sont restées sans réponses et je me garderai bien d'émettre des hypothèses.

Chaque élu vote ou ne vote pas, c'est effectivement le droit de chacun mais chaque élu que nous sommes, nous avons été élus par le suffrage universel et nous représentons les habitants de nos cantons respectifs.

Ne pas participer au vote est de mon point de vue un non-sens démocratique quand le pouvoir de voter contre et de s'abstenir existent.

Après ces considérations contextuelles, je vous invite à approuver ce budget supplémentaire amendé dont le montant s'élève, après amendement, à **252 080 655,27€** en dépenses et en recettes, dont **146 840 630,18 €** pour la section de fonctionnement et **105 240 025,09 €** pour la section d'investissement.

Je vous invite par ailleurs à approuver les budgets supplémentaires annexes, qui vous sont proposés.

Je vous remercie de votre attention.